



Conditions d'utilisation de fournitures papier / carton

Les contraintes de manutention et de stockage des fournitures papier/carton (y compris l'ensemble de leurs accessoires) ont une influence sur le comportement des fibres de leurs supports (rupture, restructuration, étirement...) susceptibles de nuire à leur réactivité lors de leur utilisation. Par conséquent la manutention et le stockage des fournitures papier/carton (y compris l'ensemble de leurs accessoires) doivent être effectués dans les conditions suivantes afin de garantir leurs propriétés ainsi que leur bonne utilisation. L'aspect des fournitures papier/carton (y compris l'ensemble de leurs accessoires) peut également se dégrader dans le temps.

Transport des fournitures papier/ carton :

- Gerbage de palettes :
 - emballages en carton ondulé :
 - seules les palettes bénéficiant d'une protection sur le haut (plancher ou cadres bois) peuvent être gerbées
 - les palettes de caisse ne doivent en aucun cas être gerbées
 - emballages en carton compact : interdiction de gerber les palettes l'une sur l'autre
- Interdiction de transporter dans le même véhicule des produits non inertes sous peine de risque de contamination des fournitures papier/ carton
- Interdiction de gerber sur les palettes des produits pouvant entraîner une contamination
- Interdiction de défilmer une palette et/ou d'ouvrir une caisse contenant les fournitures papier/ carton
- Utilisation de camions fermés ou entièrement bâchés, en bon état et propres (planchers et bâches)

Stockage des fournitures papier/ carton :

Les entrepôts de stockage doivent répondre aux exigences suivantes :

- surface de stockage sèche et propre
- maîtrise des risques de contamination par les rongeurs et les insectes.

Les conditions minimales requises pour le stockage des fournitures papier/ carton (y compris l'ensemble de leurs accessoires) peuvent être résumées ainsi :

- éviter des températures inférieures à -10° et supérieures à $+35^{\circ}$,
- tenir les fournitures papier/carton à l'écart des sources de chaleur importante ainsi que des zones subissant des variations de température importantes,
- tenir les fournitures papier/carton à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'eau (quelle que soit sa source)
- maintenir une hygrométrie proche de 50% sans jamais aller en deçà de 30% ou au-delà de 80%.

Prescriptions d'utilisation des fournitures papier/ carton

- Utiliser les palettes en FIFO pour garantir la traçabilité
- Conserver les fournitures papier/carton pendant une durée maximale de :
 - six (6) mois pour les emballages en carton compact, les emballages en carton ondulé mécanisés et les notices
 - un (1) an pour les emballages en carton ondulé non mécanisés
- Conserver les éléments d'identification (étiquettes, palettes et/ou caisses) jusqu'à complète utilisation des palettes afin d'identifier le plus précisément possible la localisation et la fréquence de toute anomalie ou information exploitable
- Déhouser les palettes et approvisionner la ligne quelques heures avant le passage sur ligne de conditionnement afin que l'emballage en carton s'adapte aux conditions dans lesquelles il sera utilisé
- Pour les emballages en carton livrés non collés : couper les liens de cerclage des palettes juste avant utilisation
- En cas de réintégration en stock de fournitures papier/ carton non collées : remettre le plateau ou cadre bois sur le haut de la palette et si possible recercler la palette.

Les cahiers des charges qualité validés entre les sites de production LGR Packaging et les sites clients peuvent prévoir des spécifications complémentaires et/ou spécifiques.